



MAIRIE DE MERCEY-LE-GRAND

n° 311

BULLETIN MUNICIPAL



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 février 2022

Présents : Mmes Christel ANTOINE, Michèle FICHET, Danièle HENRY, Denise MARSOT, Laure PALLAUD ; Mrs Didier AUBRY, Christophe BONNEFOY, Denis BONNEFOY, Fabien CADOUX, Florian BONNET, Sébastien LABOURO, Michael LAMBLA, Serge SEGUIN

Excusée avec procuration : Audeline MOMY et Nadia NICOLAS donnent respectivement procuration à Laure PALLAUD et Michèle FICHET

Secrétaire de séance : Christel ANTOINE

MOT DU MAIRE : Dernières inscriptions pour participer aux élections présidentielles

Pour celles et ceux qui ne seraient pas encore inscrit(e)s sur les listes électorales de notre mairie, vous avez jusqu'au 2 mars pour le réaliser.

(Voir en dernière page)

Voter est permis dans nos pays démocratiques et est un droit qui a été acquis de hautes luttes par des femmes et des hommes qui ont cru en la République. Nous allons élire en avril le Président ou la Présidente pour 5 ans.

Tous les citoyens du monde n'ont pas cette possibilité et il me semble important que chacun puisse voter et utiliser ce droit pour s'exprimer.

Nous sommes à votre disposition si vous avez des questions et si vous voulez vous inscrire.

Le Maire Didier AUBRY

DELIBERATIONS

AMENAGEMENT PLACE A BOIS

À la demande du garde forestier, responsable de notre secteur, Mr Jean RAVEY, et en accord avec la commission bois de la commune, il est nécessaire d'augmenter la surface de la place de retournement et de la place à bois, chemin du Chasnot, à l'entrée du sentier botanique. Mr Denis BONNEFOY, responsable des bois, présente un devis pour l'aménagement et la reprise de la place, par l'entreprise SARL CADOUX d'un montant de 4 634 € HT, soit 5 560.80 € TTC.

Mr Fabien CADOUX ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal **approuve à l'unanimité** ces travaux, et autorise Mr le Maire à signer le devis présenté.

TRAVAUX FORESTIERS 2022

Mr Denis BONNEFOY, responsable des bois présente le devis ONF des travaux à exécuter en forêt communale pour 2022 qui a été approuvé par la commission bois réunie le 11 février 2022.

Les travaux portent sur les parcelles 10r, 12r, 8r, 6r, 1r, 4j, 1j (dégagement mécanique et manuel, ouverture ou maintenance de cloisonnement, entretien du parcellaire, plantations) pour un montant 10 274.87 € HT soit **11 302.36 € TTC**.

Il est signalé que **750 plants de châtaigniers et de chênes sessiles** seront implantés.

Après en avoir délibéré et à **l'unanimité, le conseil accepte** le devis proposé, et autorise Mr le Maire à le signer.

VENTE DE BOIS ENERGIE



Mr Denis BONNEFOY, responsable des bois, présente une proposition d'achat pour environ **600 tonnes de bois** destinés à être valorisés en bois énergie. Ces bois seront issus des parcelles 12 et 13, pour un prix proposé de 7.20 € HT la tonne brute soit environ **4 320 €**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **accepte à l'unanimité**, et autorise Mr le Maire à signer la proposition présentée.

LOCATION LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire explique que l'appartement communal n°4, au 5 rue de l'Eglise sera libéré au 1er avril 2022. Après un rafraichissement, ce logement sera disponible au 9 avril 2022.

Il propose ce logement à la location au prix de 574 € mensuel, plus 30 € de provisions de charges et présente le dossier des futurs locataires Mme BUATOIS et Mr TRUAN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité émet un avis favorable** à cette location et autorise le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier.

RENOUVELLEMENT CONTRAT CNAS

Le **Comité National d'Action Sociale** est un organisme qui propose au Personnel des Collectivités Territoriales une offre de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales. Cet Organisme paritaire et pluraliste est certifié depuis 2014. La commune y a adhéré en 2017.

Christel ANTOINE, première adjointe, référente déléguée du CNAS, après avoir présenté le bilan des prestations reçues, propose le renouvellement de l'adhésion de la commune au bénéfice des trois agents.

Le conseil municipal, après délibération, **approuve à l'unanimité ce renouvellement** d'adhésion, et autorise M le Maire à signer les documents s'y afférant.

MISE EN PLACE DU RIFSEEP

Christel ANTOINE, première adjointe, présente le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), obligatoire depuis 2017, et propose sa mise en place.

Ce régime indemnitaire est composé de deux indemnités :

- **l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise)**, indemnité faite par rapport au poste occupé, aux tâches demandées. Elle est versée mensuellement selon le groupe et la fonction de l'emploi. Elle est proratisée au temps de temps de travail.

- Le **CIA (Complément Indemnitare Annuel) est une prime valorisant l'engagement**, la manière de servir de l'agent. Elle est versée annuellement en deux fois (en juin, et en décembre) : 1 200 € / an / agent, pour l'attribution à 100%. Elle est calculée sur la base du temps de travail, et versée à partir de 6 mois d'ancienneté pour les titulaires, ou les non titulaires.

Le Conseil Municipal après délibération, **approuve à l'unanimité** la mise en place du RISFEPP pour les agents au 1^{er} Mars 2022.

INSTALLATION DE FERMETURE AUTOMATIQUE DE PORTILLON SUR AIRE DE JEUX

Mr le Maire, Didier AUBRY propose l'installation d'un système de fermeture automatique pour les deux portillons de l'aire de jeux communale, pour un cout de 950 € HT, soit **1 140 € TTC**. Le devis retenu a été celui de l'entreprise SARL CADOUX.

Mr Fabien CADOUX ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **accepte à l'unanimité**, et autorise Mr le Maire à signer le devis présenté.

INFOS DIVERSES

RECENSEMENT CITOYEN



Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser **à compter de son 16^{ème} anniversaire et ce jusqu'à la fin du 3^{ème} mois qui suit celui-ci**. A l'issue du recensement, il reçoit une attestation de recensement. Celle-ci est à présenter lors de certaines démarches (par exemple, pour son inscription au bac avant 18 ans). Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES



- **en ligne jusqu'au 2 mars 2022**, grâce au téléservice disponible sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr) sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- **en mairie jusqu'au 4 mars 2022**, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du [Cerfa n°12669*02](#) de demande d'inscription ;
- **par courrier adressé à votre mairie jusqu'au 4 mars 2022 (date de réception faisant foi)**, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le [Cerfa n° 12669*02](#) de demande d'inscription.

Pour les jeunes majeurs, l'inscription est faite d'office à condition d'avoir fait son recensement citoyen à 16 ans.

BILAN DE LA VENTE DE BOIS EN EXPLOITATION GROUPEE :

Nous avons vendu en 2021 des bois exploités en chantier d'exploitation groupée grâce à l'ONF.

Ces bois ont été achetés par six scieries différentes de la région pour un volume de **690 m³** représentant un prix total de 34 550 € HT soit un prix moyen de 50 € le m³. A cela il a fallu déduire des frais de 16 835 € HT.

Finalement le net versé (achat – frais) a donc été de **17 704 € HT** soit un prix net du m³ de 25.65 € HT.



ENGAGEMENT POUR UN CAFE MULTISERVICES PAR 1000 CAFES :

Nous avons reçu la confirmation de l'engagement du programme 1000 Cafés pour accompagner notre commune. Le Comité national d'engagement de janvier 2022 a donné son accord pour porter officiellement ensemble ce projet d'ouverture d'un café multiservices sur notre commune.

Ce projet avance bien sous la responsabilité de Mme Nadia NICOLAS.

Permanences de Mairie
Mardi de 15 h à 18 h
Samedi de 10 h à 12 h.
03.81.58.24.52

mairie.mercey@orange.fr
www.merceylegrand.fr



Village Mercey le Grand Cottier